



Nouveau travail et enquête administrative

Par **J. Dubois**, le **07/06/2021** à **12:03**

Bonjour,rrnrnJ'ai passé des entretiens récemment et j'ai été accepté pour un nouveau travail qui va débuter en octobre prochain.rrnrnJ'ai été informé que l'entreprise fait des enquêtes administratives sur les employés (TAJ, FPR, etc.) et depuis, je stresse car j'ai eu en 2018 un rappel à la loi pour détention de cannabis (1,5 gramme exactement) et je voulais savoir si cela pouvait être retenu contre moi et donc me faire refuser de ce nouveau travail.rrnrnJ'ai demandé un extrait de mon casier B3 qui est vide mais de ce que j'ai compris le TAJ montre tout les faits judiciaire qui me sont lié.rrnrnIl a-t-il donc un risque de me faire refuser de ce travail ? Je stresse beaucoup car c'est vraiment un job hyper intéressant et ça me frustrerait beaucoup qu'il me passe sous le nez à cause d'une bêtise faite il y a 3 ans.rrnrnPS : C'est une entreprise qui est dans le nucléaire mais pour un poste dans le marketing.rrnrnMerci à vous.

Par **Visiteur**, le **07/06/2021** à **13:57**

BonjourrrnrnLe rappel à la loi demeure principalement une mesure symbolique visant à faire prendre conscience à l'auteur des actes de leur caractère répréhensible par un entretien solennel. Durant cet entretien le procureur rappelle les obligations prévues par la loi et les risques en cas de non-respect. Ce rappel à la législation peut être également écrit.rrnrnil n'en demeure pas moins que dans certains cas, il y a inscription au fichier.rrnrnSachez que vous pouvez demander un effacement.rrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32727#:~:text=15%20ans.,infraction%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20d>

Par **J. Dubois**, le **07/06/2021** à **14:07**

Merci beaucoup pour votre réponse cela me rassure un peu, rnrnIl y a donc un "espoir" pour que ce rappel ne soit donc pas ratifié dans le TAJ de ce que j'ai compris ? rnrnÀ priori c'est le CoSSeN qui est en charge de cette enquête et qui donne un avis positif ou négatif à l'entreprise afin de vérifier si le comportement de la personne concernée n'est pas incompatible avec les fonctions/missions envisagées, en l'occurrence il s'agit de marketing. rnrnDe mon point de vue le fait d'avoir détenu/consommé du cannabis il y à 3 ans (j'étais fumeur occasionnel et ne fume plus depuis maintenant 2 ans) n'est pas incompatible avec le poste. rnrnPensez vous que je puisse directement joindre le CoSSeN afin de leur faire part de mes interrogations ou est-il préférable de laisser les choses se faire ? rnrnMerci encore pour votre réponse, rnrnJe vous souhaite une excellente journée.

Par **Maaaau**, le **18/06/2021 à 15:36**

Bonjour, rnrn rnrnJe suis dans le même cas : enquête pour un nouvel emploi dans une entreprise dans le domaine sensible. J'ai quelques petites contraventions rnrnAvez-vous eu un retour de votre futur employeur concernant le résultat de ccette enquête ? rnrnsi oui, Après combien de temps avecz vous eu la réponse? rnrnLa mienne est en cours et je suis toujours en attente. rnrn rnrnMerci

Par **Anthony 33**, le **08/11/2021 à 21:35**

Bonjour, rnrnJ aimerais savoir combien de temps dure une enquête administrative pour une Fidaa EDF. Je viens de signer un CDI dans une entreprise prestataires et cela fait plus d'un mois et ils n'ont pas encore de retour sur l'enquête. rnJ'ai travailler 5 ans sur les CNPE en intérim, pas de casier judiciaire ni amende ni rapel à l'ordre. rnrnMerci.

Par **Sosooo**, le **18/11/2022 à 17:29**

Bonjour, rnrnJe vais bientôt signer un CDI dans une centre nucléaire, une enquête administrative sera en cours très bientôt en l'occurrence j'ai également un casier judiciaire suite à une bêtise, pour Alcool au volant. Je suis inquiète car le lendemain j'ai été appelé pour le poste en centrale nucléaire en temps qu'assistant de Direction j'ai un peux peur qu'ont me refuse le CDI sachant que j'ai déjà commencé en intérim et maintenant ils sont content de mon travail. J'ai été au tribunal or ils m'ont dit que je dois faire une requête au procureur mais le problème c'est que mes antécédents judiciaire seront visible au moment où je signerai mon CDI.. rnJe suis un peux perdu car aujourd'hui je n'ai pas pu avoir la dispense d'inscription dans le bulletin n°2. rnJe ne suis pas quelqu'un d'alcoolique simplement j'ai eu une mauvaise période qui me coûte aujourd'hui ma place en vue du casier judiciaire. rnrnQue pouvez-vous me conseiller ? rnrnMerci